



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres de transfusion sanguine : Nord

Question écrite n° 50296

Texte de la question

M Robert Pandraud demande à M le ministre délégué à la santé si le plasma en provenance d'Amsterdam, et destiné au centre régional de transfusion de Lille, est bien contrôlé et donne toute garantie aux transfusés. Il lui demande quelle quantité est importée par ce centre régional.

Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi que le mentionne l'honorable parlementaire et comme le directeur du centre régional de transfusion sanguine de Lille l'a précisé, ce centre a effectivement traité en 1990 et 1991 du plasma et des produits intermédiaires issus de plasma en provenance du laboratoire central de transfusion sanguine de la Croix-Rouge d'Amsterdam, organisme à but non lucratif. Ces plasmas provenaient de donateurs volontaires et non rémunérés. Les produits importés étaient constitués de plasma frais congelé, de pâte de cryoprécipité humain et de pâte temps V. Le plasma humain frais congelé et la pâte de cryoprécipité ont été utilisés à la préparation d'un lot pilote dans le cadre de la recherche sur la technologie de fabrication de facteur VIII de très haute pureté. Ces produits n'ont pas été distribués. Par ailleurs, les pâtes de temps V ont permis la préparation d'albumine subissant une pasteurisation ; le produit fini conforme aux normes françaises, comme le précise le Centre régional de transfusion sanguine de Lille, a été distribué.

Données clés

Auteur : [M. Pandraud Robert](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50296

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4771